



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de la Commission permanente  
des affaires sociales**

**Le mardi 27 mars 2001 — Vol. 37 N° 1**

**Élection de la présidente et du vice-président**

**Président de l'Assemblée nationale:  
M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

· Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195  
Québec, Qc  
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754  
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Société canadienne des postes – Envoi de publications canadiennes  
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente des affaires sociales**

**Le mardi 27 mars 2001**

**Table des matières**

Élection de la présidente, Mme Monique Gagnon-Tremblay	1
Élection du vice-président, M. Yves Beaumier	1

**Intervenants**

M. Michel Bissonnet, vice-président de l'Assemblée

M. Russell Copeman  
Mme Manon Blanchet



Le mardi 27 mars 2001

**Élection de la présidente et du vice-président***(Seize heures vingt-cinq minutes)*

**Le Président (M. Bissonnet):** À l'ordre, s'il vous plaît! Je déclare ouverte la séance de la commission des affaires sociales. Il y a quorum. Le mandat de cette séance est de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a décidé aujourd'hui que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et que le poste de vice-président revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Selon l'article 135, le président et le vice-président de chaque commission doivent être élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection de la présidente,  
Mme Monique Gagnon-Tremblay**

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de président. M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

**M. Copeman:** M. le Président, j'ai l'honneur et le privilège de proposer la députée de Saint-François, Mme Monique Gagnon-Tremblay, au poste de présidente de la commission des affaires sociales.

**Le Président (M. Bissonnet):** Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Bissonnet):** Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Bissonnet):** Adopté.

**M. Copeman:** Je suis d'accord avec moi-même.

**Le Président (M. Bissonnet):** Je déclare donc élue, comme présidente de la commission des affaires sociales, Mme la députée de Saint-François.

**Élection du vice-président,  
M. Yves Beaumier**

Alors, nous allons recevoir maintenant les candidatures au poste de vice-président de la commission. Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de vice-président. Mme la députée de Crémazie.

**Mme Blanchet:** Merci, M. le Président. Alors, au nom du gouvernement, j'ai l'honneur de présenter la motion suivante. Conformément à l'article 134 du règlement de l'Assemblée nationale:

«Que le député de Champlain, M. Yves Beaumier, soit élu vice-président de la commission des affaires sociales pour la durée de son mandat.»

**Le Président (M. Bissonnet):** Votre proposition est conforme. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Bissonnet):** Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Bissonnet):** Adopté. Je déclare donc élu vice-président de la commission des affaires sociales M. le député de Champlain.

Alors, la commission des affaires sociales ayant accompli son mandat, j'ajourne ses travaux sine die.

*(Fin de la séance à 16 h 28)*

